



## Pacser 2e fois ça peut faire?

Par **janpetch**, le **29/03/2010** à **22:59**

Bonjour,

Je vais pacser avec un français que j'ai connais pas long temps (8 mois) et je fais la rupture du pacs avec mon ex il y a près que 7 mois.

Est-ce que je peux pacser ou je dois attendre?

C'est pour ma titre de séjour j'ai peur qu'il y aura les problèmes.

Merci

Par **sami45**, le **30/03/2010** à **01:42**

est ce que vous avez eu votre carte de séjour par le pacs? merci  
comment ça c'est passé?  
cordialement

Par **janpetch**, le **30/03/2010** à **22:08**

Oui j'ai eu ma carte de séjours. mais pour l'année prochaine je ne sais pas encore et c'est pour ça que mon nouveau copain vas le faire pour que je peux rester et travailler encore.

Merci

Par **sami45**, le **31/03/2010** à **14:21**

normalement tu ne dois pas d'epacsé mais tu peux justifier avec le nouveau qu'est ce qu'ils demander pour toi a la prefecture pour le dossier est ce que c facile , d'obteiner carte de sejour avec le pacs,? combien de temps t reste a attendre,? dans quelle prefecture? excusez moi de vous poser toute c questions , car moi je suis pacsé, normalement ça marche mais j'ai peur je vie en communaute d evie avec française depuis 4 ans pacsé depuis 3 ans ,merci de me repondre mais a ce que je sais tu dois justifier avec les pieces necessaire ta vie de couple ; cordialement

Par **janpetch**, le **02/04/2010** à **22:45**

bonjour

J'ai eu la carte de séjours mention vie privé et familiale par le pacs avec mon ex. il y avait 3 mois d'attendre. A préfecture de Melun.

Maintenant il m'en reste encore le temps jusqu'à mois octobre.

Une fois que j'ai séparé avec mon ex je sais pas que j'ai encore le droit de repacser ou pas ? c'est ça que je voulais savoir...

Merci